

Femmes Libérales du **Grand Annecy**

La Sage-Femme en France est un praticien médical. Elle est donc la référente de choix pour le suivi de la grossesse dite "normale".

Elle vous adressera à un medecin si apparaît une complication.

La Sage-Femme a vu récemment son domaine de compétences s'étendre grâce à la loi HPST du 22/07/2009.

Elle peut maintenant prendre en charge le suivi gynécologique préventif et la contraception de la femme bien portante tout au long de sa vie.

ASFLA Association des Sages-





Pendant la grossesse

- Projet de grossesse
- Déclaration et suivi de grossesse
- Echographie
- Entretien prénatal précoce obligatoire
- Séances de préparation à la naissance et à la parentalité
- Projet de naissance
- Accompagnement global (une même sage-femme pour le suivi pré, post et accouchement)
- Surveillance d'une grossesse pathologique sur prescription médicale

Après l'accouchement

- Sortie précoce de maternité et suivi post natal : possible seulement si prise de contact pendant la grossesse
- Entretien post natal précoce obligatoire
- Séances postnatales
- Soutien allaitement
- Rééducation du périnée

Pendant la vie de la femme

- Rééducation périnéale après ou à distance de l'accouchement
- Contraception
- IVG
- Suivi gynécologique de prévention : frottis, examen des seins, endométriose...
- Echographie pelvienne